

Réponse du Conseil administratif du 4 octobre 2023 à la motion du 23 juin 2020 de M^{mes} et MM. Matthias Erhardt, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Alia Chaker Mangeat, Isabelle Harsch, Alain de Kalbermatten, Salma Selle, Maxime Provini et Brigitte Studer: «Une politique de prévention des discriminations LGBTIQ-phobes dans toutes les offres de la jeunesse proposées ou soutenues par la Ville de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- un taux de suicide deux à cinq fois plus élevé parmi les jeunes LGBTIQ par rapport à la population générale;
- l’extension de l’article 261bis du Code pénal suisse, acceptée lors de la votation populaire du 9 février 2020 par 77,65% des votant-e-s en ville de Genève, qui pénalise dès le 1^{er} juillet 2020 les actes et propos à caractère homophobe et biphobe;
- une augmentation des agressions LGBTIQ-phobes de 36% en France en 2019 selon les chiffres publiés par les autorités françaises;
- les conséquences néfastes que provoquent les violences physiques et psychiques pour le développement d’une personne, notamment durant l’enfance ou l’adolescence;
- le grand nombre de jeunes fréquentant les maisons de quartier, camps de vacances ou autres offres proposées ou soutenues par la Ville de Genève;
- l’offre importante d’activités et d’accompagnement extra- et parascolaires proposés ou soutenus par la Ville de Genève dans les domaines culturel et social;
- l’article 15, alinéa 2, de la Constitution genevoise disposant que «nul ne doit subir de discrimination du fait notamment [...] de son orientation sexuelle [...]»;
- l’adhésion de la Ville de Genève au réseau Rainbow Cities;
- la résolution R-252, acceptée par le Conseil municipal le 4 mars 2020, et particulièrement sa troisième invite,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire de la lutte contre les violences et discriminations LGBTIQ-phobes une priorité de sa politique de la jeunesse;
- d’assurer la formation adéquate de son personnel en la matière, notamment pour les collaboratrices et collaborateurs qui s’occupent de l’encadrement des jeunes;

- d’inclure la lutte contre les stéréotypes, préjugés, discriminations et violences LGBTIQ-phobes dans les conventions de subvention passées avec les organismes de droit privé œuvrant dans le domaine de la petite enfance, de l’enfance et de la jeunesse (maisons de quartier, associations, crèches, etc.);
- de veiller à ce que l’offre des bibliothèques, ludothèques, etc. de la Ville de Genève comprenne du matériel pédagogique adéquat reflétant la diversité des identités et expressions de genre, des orientations sexuelles et affectives et des modèles de vie;
- de veiller à ce que l’offre des bibliothèques, ludothèques, etc. de la Ville de Genève évite le matériel pédagogique véhiculant des idées ou propos LGBTIQ-phobes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La politique de la jeunesse inclut un axe sur la prévention des violences, la lutte contre les discriminations subies par les jeunes, y compris les violences homophobes et transphobes. Les jeunes LGBTIQ+ sont plus souvent victimes de violences et de discriminations. Cette réalité induit malheureusement un taux de suicide plus important sur les enfants appartenant à cette communauté. Un travail large de sensibilisation est ainsi nécessaire.

Début 2019, le Service de la jeunesse (SEJ) a mené une large enquête auprès des jeunes de 15 à 25 ans afin d’étudier leurs besoins. C’est de ces constats que découlent les 13 enjeux qui guident les différentes actions dudit service. En point 4, on retrouve l’intitulé suivant: «prendre en compte le genre et l’orientation sexuelle». Cet axe traduit la volonté de la Ville de Genève d’intégrer la promotion de l’égalité entre les sexes et la non-discrimination en raison de l’orientation sexuelle, de l’identité ou de l’expression de genre comme fil conducteur à l’ensemble de ses actions. Cette préoccupation s’applique de manière transversale à l’ensemble des projets dudit service et s’accompagne également d’actions spécifiques visant à opérer auprès de la jeunesse.

Le SEJ, en collaboration avec l’Agenda21, développe les bonnes pratiques à adopter afin de répondre de manière adaptée au public cible. A cet égard, une formation sur mesure a été mise sur pied en 2023 pour les travailleuses sociales et travailleurs sociaux hors murs (TSHM), les correspondant-e-s de nuit (CN) et les gardiennes et gardiens du skate-park afin d’améliorer la qualité des prestations du service en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. L’objectif était de donner à ces professionnel-le-s les outils/moyens pour intégrer la prévention des discriminations en raison de l’orientation sexuelle ou de l’identité/ expression de genre ainsi que la promotion de l’égalité entre les femmes et les

hommes dans leur pratique professionnelle quotidienne et dans la conception des projets. Elle visait à garantir une base théorique commune à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Son premier module, dispensé par la société Reverso, portait sur la question de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le second, dispensé par le Deuxième Observatoire, ciblait la question de l'égalité des genres et de l'inclusivité de l'espace public. Quant au dernier module, dispensé par l'association Le Refuge, il visait spécifiquement l'inclusion des «minorités sexuelles» et la lutte contre les discriminations homophobes et transphobes. Outre cette formation sur mesure, mise en place par le service, plusieurs TSHM ont suivi, en 2019, la formation regard croisé de la FASE: «Prévention des discriminations de genre, du sexisme ordinaire et des violences sexuelles».

De plus, le SEJ travaille avec les institutions/associations spécialisées en la matière sur plusieurs projets spécifiques. Les TSHM organisent ponctuellement des actions de sensibilisation, des ateliers-débats et des semaines à thème, au cours desquels les équipes créent des espaces d'écoute et non-jugeants pour les jeunes autour des questions de genre et de sexualité.

Dans le courant de l'année 2023, un dispositif pluridisciplinaire a été mis sur pied par le SEJ (CN et TSHM), conjointement avec l'A21 et les associations We can dance it et Nuit blanche, et avec le soutien financier du Canton de Genève. Ce projet, intitulé *Consentement, substances et fête*, vise à lutter contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement de rue sur l'espace public. D'autre part, les CN effectuent un travail de sensibilisation et de prévention lors de leurs tournées de rue nocturnes et abordent régulièrement ces questions avec les habitant-e-s, jeunes ou moins jeunes, qu'elles et qu'ils rencontrent.

Les gardiennes et gardiens du skate-park, quant à elles et eux, mettent à la disposition des usagères et usagers des dépliants d'associations et institutions spécialisées et diffusent régulièrement des messages de sensibilisation et de prévention au moyen de podcast et post Instagram. Une affiche, désignant la cabane comme un lieu *safe* et LGBTIQ+ friendly, a récemment été installée.

Concernant les maisons de quartier (MQ), le renforcement du respect des différences est l'un des objectifs stratégiques du contrat de prestation actuel.

Par ailleurs, au sein de la FASE, il y a une volonté d'intensifier toujours plus le travail sur la protection des discriminations LGBTIQ+, comme pour les autres formes de discrimination. Une première formation a ainsi eu lieu en 2011 sur la question et depuis, plusieurs formations ont été axées sur le respect des différences. Certaines équipes au sein des MQ ont mis en place des formations à l'interne sur les questions LGBTIQ+ pour les professionnel-le-s et/ou les jeunes. Celles-ci ont été réalisées avec le soutien de la fédération LGBT et de M^{me} Caroline Dayer, experte en prévention des violences et des discriminations.

Parallèlement, la FASe fait un travail de fond sur le développement de l'approche «EPTO» (European Peer Training Organisation), qui vise à analyser la relation à l'autre et travailler «par-dessus» les discriminations, le racisme et la xénophobie.

Concernant la petite enfance, plusieurs actions ont également été entreprises car il est essentiel de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge. Ainsi, depuis 2015 *La poupée de Timothée et le camion de Lison*, guide d'observation des comportements des professionnel-le-s de la petite enfance envers les filles et les garçons, a été promulgué au sein des structures. Depuis 2019, le Service de la petite enfance (SDPE) a initié le projet *De la crèche à l'école primaire, accompagner et ancrer l'égalité dans les pratiques quotidiennes* en collaboration avec le Deuxième Observatoire. Ce projet consiste en une formation et en un accompagnement des équipes éducatives, en une co-construction visant à intégrer tous les enjeux et pratiques quotidiennes sur le long terme. Le Service a ainsi pu former six structures de petite enfance en Ville de Genève, soit 50% des secteurs. Un travail est actuellement mené afin de pouvoir poursuivre ce cycle de formation.

De plus, le SDPE travaille avec l'Agenda 21 afin que soit mise en place une formation spécifique sur les violences et discriminations LGBTQI+, mais également sur la promotion des différentes compositions familiales et notamment l'accueil des familles arc-en-ciel.

Enfin, il reste à mentionner que la stratégie municipale LGBTQI+ 2020-2030, adoptée par le Conseil administratif en juillet 2020, formalise la politique de la Ville de Genève contre les discriminations en lien avec l'orientation sexuelle et affective et l'identité et expression de genre. En lien avec la présente motion, deux axes de cette stratégie méritent d'être mentionnés:

- L'axe 2 fait référence au soutien des groupes vulnérables, dont les jeunes spécifiquement. Dans ce cadre, la Ville soutient plusieurs associations travaillant auprès des jeunes LGBTQI+, comme Totem ou Le Refuge Genève, ainsi que plusieurs projets ponctuels spécifiquement dédiés à cette population. Par exemple, en 2015, la Ville consacrait sa campagne annuelle de lutte contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie au soutien des jeunes LGBTQI+ par leurs pairs, leurs familles et les professionnel-le-s de la jeunesse. Le matériel de sensibilisation produit pour cette campagne est régulièrement demandé, tant par les services municipaux travaillant auprès des jeunes que par d'autres institutions publiques ou de droit privé.
- L'axe 5 vise à garantir l'accessibilité et l'équité des prestations municipales. Il prévoit notamment la formation du personnel de l'administration municipale. Cet axe fait écho à l'adoption en mars 2023 à l'échelle cantonale de la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre

(LED-Genre) qui à son article 14 prévoit la formation du personnel de l'Etat et des communes. Un accent spécifique est mis sur la formation du personnel des structures préscolaire, scolaire et parascolaire (alinéas e, f, g, i, k). Ce nouveau cadre légal devrait à l'avenir permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives pour poursuivre les efforts déjà entamés en matière de formation.

En conclusion, pour le Conseil administratif, il est essentiel d'agir dès le plus jeune âge afin de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences. Des efforts sont menés mais il convient de les poursuivre et de les renforcer.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Christina Kitsos